Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018) **Heft:** 2207

Artikel: La transformation de la défense aérienne : de la fin de la guerre froide à

Air2030, une mise en perspective

Autor: Fontanellaz, Adrien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023256

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

adaptation frileuse d'un modèle économique bien fragile, réflexion qui hélas ne semble guère préoccuper la gauche. En comparaison internationale, la Suisse se situe dans le peloton de tête des pays à fiscalité douce pour les entreprises. A l'interne, les cantons poursuivent leur course à la baisse, le taux moven d'imposition des bénéfices passant de 17,7% actuellement à 14,3% si la réforme est adoptée. A ce jeu pervers, nous nous exposons à une réduction de taux de la part d'un Etat concurrent, tout comme les cantons se voient dans l'obligation de suivre le moins-disant fiscal de l'un ou l'autre d'entre eux, ce que montre bien le rétrécissement continu de l'éventail des taux cantonaux. Jusqu'où et jusqu'à

quand cette course-poursuite?

La Suisse dispose de bien d'autres atouts pour développer un tissu économique durable et assurer des emplois en nombre suffisant. Sa stabilité politique, la qualité de sa formation scientifique et professionnelle, des services publics performants et fiables notamment.

Des atouts qui cependant représentent un coût collectif auquel il est légitime de faire participer les bénéficiaires. Oserons-nous dire un jour clairement que nous ne sommes pas intéressés à accueillir des entreprises attirées principalement par une fiscalité accommodante?

Ce n'est pas tout. En siphonnant la substance fiscale de nos partenaires commerciaux par le biais de la sous-enchère, nous nous comportons comme des parasites. Il ne faut pas dès lors s'étonner de susciter de leur part des pressions telles que celles exercées par l'Union européenne et par l'OCDE.

L'impact est plus grave encore pour les pays pauvres. En les privant des revenus auxquels ils ont droit et qui fuient vers la Suisse, nous les empêchons de remplir les tâches nécessaires à leur développement (DP 2152). Nous faisons payer cher notre bien-être et de plus nous osons nous effrayer des mouvements migratoires générés par la pauvreté et l'absence d'espoir.

La transformation de la défense aérienne

De la fin de la guerre froide à Air2030, une mise en perspective

Adrien Fontanellaz - 03 juin 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33266

La tenue plus que probable d'un référendum à l'horizon 2020 portant sur le remplacement de la flotte suisse d'avions de combat et l'acquisition de missiles sol-air (DP 2204) donne l'occasion de revenir sur les évolutions connues par les forces aériennes depuis la fin de la guerre froide.

1991 (dissolution de l'Union soviétique) est un bon point de référence pour définir la fin de la guerre froide. L'armée est encore régie par l'organisation des troupes de 1961 et les dépenses afférentes se montent à 1,538% du produit national brut (PNB). Le changement de paradigme induit par la fin du conflit est-ouest suscite en retour deux réformes successives de l'armée à l'issue desquelles, en 2016, les dépenses militaires tombent à 0,7% du PNB.

L'évolution des effectifs

théoriques est encore plus marquée: de 625'000 hommes en 1991 à 225'000 en 2004. Dans le même temps, le nombre de bataillons d'infanterie passe de 260 à 31. Enfin, la troisième réforme d'ampleur intervenue depuis 1991 doit déboucher sur un effectif réglementaire de 100'000 hommes tandis que le budget annuel passe de 4,4 milliards en 2016 à 5 milliards, et ce jusqu'en 2020.

L'augmentation du budget concomitante à la baisse des effectifs est défendue par la nécessité de remplacer une partie conséquente des systèmes d'armes arrivant à obsolescence.

Moins d'équipements... mais plus coûteux

En 1991, les Troupes aériennes et de la DCA alignaient 284 avions de combat, soit 133 Hunter, 103 Tiger II et 48 Mirage III. En 2016, les rebaptisées Forces aériennes disposaient de 83 avions de combat: 30 F/A-18 C et D ainsi que 53 Tiger II, dont la moitié gardée en réserve. La diminution des parcs a été accompagnée d'une professionnalisation du corps des pilotes. En 1945, 21 des 24 escadrilles de combat des forces aériennes étaient des formations de milice. Seules trois escadrilles sur les six encore existantes de nos jours le sont encore.

La situation n'est guère différente dans le cas de la Défense contre avions (DCA). En 1991, la défense aérienne à basse altitude reposait sur environ 1'500 canons de 20mm, alors que celle à moyenne altitude était assurée par 228 pièces de 35mm et 60 systèmes de missiles sol-air Rapier. Enfin, les missiles à longue portée BL-64 Bloodhund pouvaient atteindre des cibles évoluant à haute altitude. Une décennie plus tard, les

Bloodhund avaient été retirés du service sans être remplacés. La défense à basse et moyenne altitude était assurée par 288 lanceurs de missiles sol-air à courte portée Stinger, 90 pièces de 35mm et 60 Rapier. Le nombre de lanceurs Stinger est ensuite tombé à 96 exemplaires en 2016.

Dans le même temps, le coût des armements tend structurellement à croître. Le contrat portant sur l'acquisition de 34 F/A 18 atteignait 3,4 milliards au début des années 90. Vingt ans plus tard, pour 3,126 milliards on pouvait obtenir 22 Gripen E.

Sur quoi voterons-nous (aussi) en 2020?

L'achat de 22 Gripen E refusé par le peuple en 2014 devait servir à remplacer les Tiger II avec pour effet de ramener la taille de la flotte à une cinquantaine d'avions de combat. En 2017, le Conseil fédéral annonce son intention de remplacer les F/A-18 et les Tiger II par un seul avion dans le cadre d'un programme de huit milliards incluant aussi l'achat de systèmes de défense anti-aérienne.

Cette annonce correspond à l'option 3 du Rapport du groupe d'experts mandaté pour explorer les alternatives quant à l'évolution de la défense aérienne. Cette dernière option spécifie l'acquisition d'une trentaine d'avions et celle de systèmes anti-aériens à longue

portée pour un coût se situant entre 8 et 8,5 milliards – dont les trois quarts iraient aux avions et le solde aux batteries anti-aériennes.

Le Conseil fédéral s'est donc partiellement rallié aux arguments de ses opposants de 2014 pour ce qui concerne la taille de la flotte future, si l'on en croit le rapport d'experts. Dans les faits, les six milliards qui devraient être consacrés à l'achat d'avions permettent théoriquement d'acquérir entre 30 et 50 appareils, selon le modèle choisi et les options associées au contrat, ce qui induit dans tous les cas le nonremplacement total ou partiel du parc de Tiger II. Dans le même temps, l'acquisition d'une demi-douzaine de batteries de missiles sol-air à longue portée doit permettre de remplacer les Rapier et de retrouver une capacité d'engagement depuis le sol contre des cibles à haute altitude.

La votation référendaire d'ores et déjà planifiée pour le printemps 2020 permettra donc au peuple d'entériner ou de refuser une nouvelle diminution de la flotte d'appareils de combat et un renforcement de la capacité de la défense anti-aérienne. On retiendra aussi que ce format historiquement limité nécessite des investissements colossaux du fait de l'augmentation constante du coût des équipements militaires de haute technologie.